



SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION n°B-2023-09-063 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Bureau Communautaire : 16

Date de convocation :

L'an deux mille vingt trois, le quatre septembre à 14 H 30, le Bureau communautaire s'est réuni, en la salle du Conseil - Mairie de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente

Absents :

Jean-Philippe LE GAL, Stéphanie DUPUY

Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance

POLITIQUE DE LA VILLE ET CISPD
DEMANDE DE SUBVENTION À L'APPEL À PROJET QUARTIER
RÉPUBLICAINE POUR LE CISPD

Envoyé en préfecture le 06/09/2023
Reçu en préfecture le 06/09/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20230904-B_2023_09_063-DE

Sur proposition de Madame Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente en charge de la Politique de la Ville et du CISPD,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Dans le cadre de son CISPD, La Cali agit en faveur de la citoyenneté et la lutte contre l'isolement des jeunes à risques.

Elle porte deux actions pour 2023 qui peuvent prétendre à une subvention à l'appel à projet de Quartier de Reconquête Républicaine, à savoir :

- des chantiers TAPAJ (travail alternatif payé à la journée) à destination de jeunes en situation d'errance, qui seront réalisés par La Cali et les communes.
- une sensibilisation au principe de laïcité auprès des élèves d'une école élémentaire de Libourne où certaines problématiques sont repérées en la matière.

La Cali sollicite :

- 2 400 € au titre des chantiers TAPAJ
- 2 000 € au titre de l'action laïcité

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer le dossier de demande de subvention et tout autre document y afférent
- accepter la perception de la subvention afférente

Imputations budgétaires : Chapitre 74 - compte 74718 – VILL0 – fonction 520

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le
Fait à Libourne **6 septembre 2023**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Jacques LEGRAND,
1^{er} Vice-président,
Secrétaire de séance